

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

ASCROS, le 29 Décembre 2018

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Du Samedi 15 Décembre 2018

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette, BECCARIA Yann avec procuration à Christiane GIOVANNESCHI, BLAIN Michel avec procuration à BASSI-CARLIN Colette, DILMI Henri avec procuration à Nicole HAMES, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Ecole d'ASCROS et RPI ; Appartements Communaux et Four Communal; Emplois Communaux ; Epicerie Communale ; Bar/restaurant sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque Municipale d'ASCROS et Association ASCROTHERQUE ; Projets communaux : Numérotation des rues, Salle polyvalente (goudronnage et chapiteau) ... ; Assurance communale - Autre proposition ; PNR - Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur ; Bassin d'eau potable, et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - Station d'Épuration et raccordement de Sainte Anne - Etude Barma-Bal mon Est ; Dotations Cantonales 2016, 2017 (voirie, travaux...) ; CAT NAT 2016 : DETR ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Festivités de fin d'année ; Divers.

=====

0) Ouverture de la séance à 10 heures 30 :

Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 06/10/2018 :

Adopté à l'unanimité.

1) Ecole d'ASCROS et RPI :

-Fête de Noël le jeudi 20 Décembre à LA PENNE à partir de 15 heures ;
-Visite chez Monsieur l'Inspecteur d'Académie en présence de Monsieur Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental des A-M, Président de la CCAA de Puget-Théniers concernant le devenir de l'école d'ASCROS ;

Monsieur Charles Ange GINESY a formulé son large soutien à la commune d'ASCROS pour le maintien de son école.

-La commune d'ASCROS a lancé un appel aux familles pour le maintien de l'Ecole : 12 réponses sont parvenues en mairie.

La commune a retenu 3 familles :

Monsieur Éric BELLIARDI avec un enfant,

Madame Manon ZARKA avec deux enfants,

Monsieur et Madame JAECK Bruno avec trois enfants.

Toutes ces personnes ont des emplois et des situations stables.

La commune met 3 appartements communaux à disposition avec un loyer modéré, 2 à Rourebel : 200.00 € /mois,

1 au Village : 150.00 €/mois.

Monsieur BELLIARDI - logement 2101 à Rourebel pour un loyer de 200.00 € net par mois ;

Vote : Pour, à l'unanimité

Monsieur et Madame JAECK - logement 2100 à Rourebel pour un loyer de 200.00 € net par mois ;

Vote : Pour, à l'unanimité

Madame Manon ZARKA - logement 2026 au Village pour un loyer de 150.00 € net par mois.

Vote : Pour, à l'unanimité

19 enfants seront scolarisés à l'école d'ASCROS pour la rentrée 2019-2020.

Les gérants du Bar-Restaurant d'ASCROS, M. Nicolas ODVAD et M. Stéphane LAPERCHÉ ont proposé de prendre en charge la cantine en période scolaire, la commune d'ASCROS est très favorable à cette initiative et a transmis la demande à la CCAA de Puget-Théniers.

2) Appartements communaux -Four Communal :

-Courrier de Madame Raïssa DADOLO pour occuper le studio communal pendant une semaine :

Accordé pour une participation de 50.00 € nets.

-Demande de Madame Jeanine GIOTARD pour louer le studio communal pendant 3 mois (du 1^{er} janvier au 30 mars 2019) :

Accordé en dépannage à caractère social, et de manière exceptionnelle, pendant la période hivernale avec un loyer de 180.00 € par mois.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Four communal : demande d'Aurore CALISTO pour un stage professionnel pour faire du pain dans le four communal.

Travaux et achats à faire :

-Grille à mettre à la fenêtre pour assurer une ventilation,

-Achat d'une pelle,

-Poignée de la porte à réparer ou à changer,

-Achat d'une mini plaque de cuisson,

-Changement du flexible de branchement d'eau et du syphon d'évacuation,

-Amener une table communale pour le plan de travail,

-Poser une étagère en bois,

-sole et bac de récupération des cendres (à voir avec M. Nicolas JUGLARIS).

Le compteur électrique a été remis en service et un grand nettoyage est nécessaire.

Il faudra contacter un spécialiste pour la 1^{ère} remise en service du four.

3) Emplois communaux :

-Renouvellement du contrat d'assurance de groupe auprès du Centre de Gestion des A-M pour le personnel IRCANTEC (titulaire et non titulaire) de la commune.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Le gestionnaire MAYA 06 - Haut Pays des Alpes Maritimes basé à l'Hôpital Saint Antoine - Avenue Saravalle - 06450 ST MARTIN VESUBIE propose « Carte à Dom'06 ».

Cette carte gratuite destinée aux plus de 75 ans permet de recenser toutes les coordonnées des intervenants et médecins, couplée à la Carte Vitale, elle est présentée lors de chaque hospitalisation afin de mieux organiser le retour à domicile.

Cette carte sera disponible en mairie d'ASCROS.

-ISATIS :

Fin du contrat de M. Cédric CHIARI, de l'Association ISATIS, à la Bibliothèque municipale ;

Equipe « Espaces verts » : actuellement ½ journée hebdomadaire (vendredi) pour un coût de 270.00 € par semaine ;

La commune demande à avoir une équipe une journée par semaine pour un coût de 360.00 € hebdomadaire ;

Mme Corinne DALMASSO remplace M. Gaël CARBONATTO pour gérer l'ESAT ;
M. Grégory KILO intervient le mercredi.

Déneigement : M. Nicolas JUGLARIS (actuellement en convention avec la commune) demande à s'équiper d'une saleuse, la convention étant en cours jusqu'en 2019, cette demande sera étudiée en Conseil Municipal lors de la prochaine convention.

Indemnités de Conseil :

Solde de M. Régis JOUVE percepteur de Puget-Théniers en poste jusqu'au 30 mars 2018 (60 jours) :

Montant brut : 64,85 €, net 58,67 €.

Nouveau percepteur M. Jean-Philippe DIO, en poste depuis le 1^{er} avril 2018 (300 jours) :

Budget Communal - montant brut : 312,46 €, net 282,70 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

Budget Assainissement - montant brut : 102,03 €, net 92,32 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

Budget CCAS - montant brut : 57,23 €, net 51,79 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

4) Epicerie Communale :

-Lecture du courrier de M. José GIOANNI, Président de l'association « LA MIE DU VILLAGE ».

Passage de l'association en auto-entrepreneur en juin 2019, il a été remarqué une nette amélioration de l'hygiène.

Prolongation de la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2019.

Vote : cinq voix pour et trois voix contre et une qui n'a pas pris part au vote (identique au vote précédent)

Travaux à réaliser à la demande du Président : en attente de l'étude de l'aménagement global du Bâtiment communal.

Etude de la réfection des planchers : afin de permettre le bon fonctionnement des commerces pendant les travaux, les commerces seront basculés au côté opposé des travaux. Les travaux se feront par moitié.

Coût : 48 000.00 € représentant 80 % de la totalité des travaux.

5) Bar - Restaurant Communal d'ASCROS :

-Aménagement de la terrasse : la commune abandonne provisoirement le changement des volets du Bâtiment communal afin de réaliser l'aménagement de la terrasse du Restaurant d'ASCROS.

-Mise en place de prises électriques supplémentaires et d'étagères.

6) Bibliothèque - Médiathèque Municipale et association ASCROTHERQUE :

-Fête Médiévale du 8 Juillet 2018 :

Subvention du Conseil Départemental concernant la « Sécurité des Médiévales » virée sur un mauvais compte bancaire. La régularisation a été faite.

-Citation du Village d'ASCROS pour sa Fête Médiévale 2018 avec félicitations par le festival d'AVIGNON.

7) Assurance Communale :

-Le Crédit Agricole propose un devis comprenant les garanties d'assurance pour les biens communaux ainsi que le véhicule communal.

Ce devis sera étudié et mis en concurrence auprès de GROUPAMA assureur actuel de la commune d'ASCROS.

Le Crédit Agricole propose également une couverture d'assurance pour les élus.

-Hydrants : entretien des Bouches à Incendie et vérification à compétence de la commune.

8) PNR - Parc National Régional des Préalpes d'Azur :

Modifications des statuts du Parc.

Vote : Pour, à l'unanimité

9) Bassin d'eau potable d'ASCROS et SIVOM de Rourebel :

-Acquisition par la commune d'ASCROS de la parcelle C 328 appartenant aux hoirs RAYBAUD, BEREZYIAT, LAURENS, GILLI pour un montant de 793,00 €.

10) Assainissement - STEP :

-La commune étudie l'élaboration éventuelle d'une taxe (ou la réévaluation de la taxe actuelle) afin d'assurer l'entretien de la Station d'Épuration, pour les foyers raccordés.

11) Divers :

-Motion pour le maintien du Conseil départemental des A-M.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Adhésion à l'Association des Sites Historiques GRIMALDI de MONACO, Cotisation annuelle : 100,00 €.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Adhésion à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) dont Mme Joëlle MARTINAUX est la Présidente Nationale.

Cotisation annuelle : 73,00 €.

M. Pascal GIMENEZ est le Président de l'Union Départementale des CCAS.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Stérilisation des chats errants : Convention avec le Conseil Départemental pour la prise en charge de la stérilisation des chats libres en partenariat avec les communes (participation financière non communiquée à ce jour).

Vote : Pour, à l'unanimité

-Carte postale des enfants de l'école d'ASCROS lors de leur sortie à Saint Jean Cap Ferrat.

-Demande de M. et Mme BRIET : achat de la parcelle D 590, en attente de précision de M. et Mme BRIET sur leur projet.

-Hôtel MUSSO :

Contact à reprendre avec M. Richard LAURENS pour l'achat de la bâtisse par la commune d'ASCROS.

-Courrier à faire à M. Charles Ange GINESY concernant la dangerosité de la RD 27 sur le tronçon du « Grand Huit » et demande de pose de barrières de sécurité.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 13 heures 20, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

